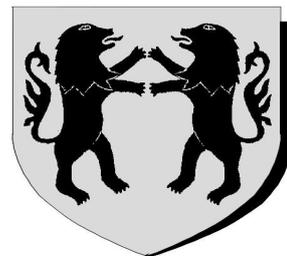




Le tambour Macot

Numéro 6 — septembre 2014

Edito



Le Tambour Macot revient !

C'est une très grande nouvelle pour l'information communale après quelques années d'absence ! Et c'est un très grand plaisir pour moi de signer l'éditorial de cette nouvelle édition.

Après les élections municipales du printemps dernier, c'est en effet l'occasion de vous présenter la nouvelle équipe communale, mais surtout de détailler comment cette équipe est organisée pour répondre à ses nouvelles charges et responsabilités. Soyez assurés qu'elle les assume avec un grand sérieux et beaucoup d'entrain. Vous avez là, à votre service, une équipe très performante qui a vite trouvé ses marques.

Au fil des 18 pages de notre bulletin, vous découvrirez des informations de diverses natures. Tout d'abord, bien entendu, les informations générales concernant la municipalité : les données budgétaires de la commune, certains projets sur lesquels nous travaillons, quelques premières réalisations, les nouvelles règles de l'intercommunalité, ... Mais vous découvrirez aussi beaucoup d'autres faits de la vie courante qui animent notre village : la fête des voisins, la passion apicole d'un habitant, voire même une recette de cuisine, ...

Réaliser un tel bulletin d'information est un lourd travail. Le résultat est remarquable. Il traduit le dynamisme de l'équipe. Que tous ceux qui ont participé à sa réalisation, notamment les rédacteurs, soient ici chaleureusement remerciés.

Je n'en dirai pas plus et vous laisse maintenant découvrir ce Tambour Macot nouvelle formule. N'hésitez pas à nous faire connaître vos suggestions, vos souhaits et vos critiques à son égard.

Bonne lecture et bien cordialement à tous.

Le maire, Michel Nardin

Dans ce numéro :

Conseil municipal et budget communal	2 - 3
La commune et ses différents dossiers	4 à 7
L'ambroisie	8
La vie des Angeois	9, 14-15
Au Tambour d'hier	10, 11
Bois et forêt	12, 16
La communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse	13
Jeux et loisirs	17
Informations diverses	18

Le nouveau Conseil Municipal

Lors des dernières élections municipales du 23 mars 2014, un nouveau conseil a été élu. Vous avez été plus de 60 % à être venus aux urnes pour élire vos représentants.

A la suite du 1er conseil municipal du 28 mars dernier, il a été voté :

Maire : Michel NARDIN

1er adjoint : Bernadette MARTINATO

2ème adjoint : Thierry LOUVET

3ème adjoint : Eric PERIAT

Conseillers municipaux :

Véronique BISSLER, Pauline FESSLER, François GIL, Chantal HIRTH

Régis MONNIER, Stéphane NAEGEL, Céline OPPENDINGER



Des groupes de travail ont été créés à différentes échelles (communale et intercommunale).

Chacun des conseillers a choisi la commission dans laquelle il souhaite travailler et dans des prochains bulletins, vous serez informé de l'évolution des diverses commissions :

Commissions communales

Enfance et affaires scolaires : Bernadette MARTINATO et Céline OPPENDINGER
Action sociale : Pauline FESSLER, Bernadette MARTINATO, Céline OPPENDINGER
Bois et Forêts : François GIL, Thierry LOUVET, Stéphane NAEGEL
Fleurissement : Véronique BISSLER, François GIL, Chantal HIRTH
Communication : Pauline FESSLER, Thierry LOUVET, Bernadette MARTINATO

Syndicats inter communaux

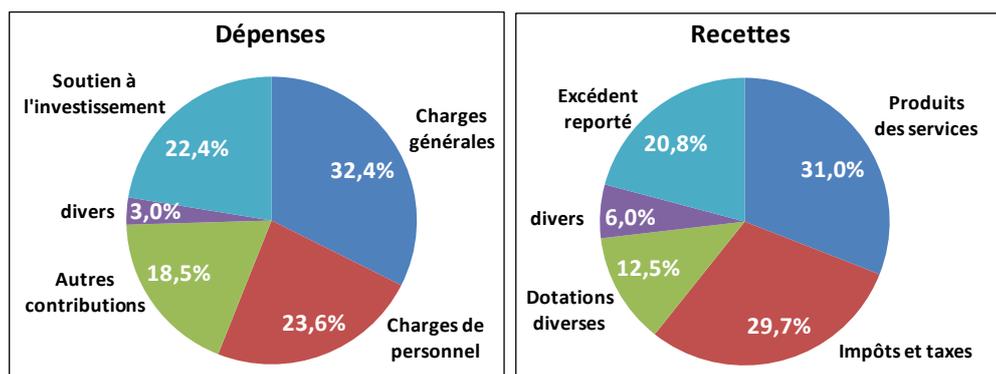
CCTB : Michel NARDIN, Bernadette MARTINATO
SMAGA : François GIL
Syndicat des eaux : Michel NARDIN, Eric PERIAT
CLECT : Michel NARDIN, Thierry LOUVET
SIGARPIF : Bernadette MARTINATO, Céline OPPENDINGER
Syndicat de la piscine d'Etueffont : Chantal HIRTH, Régis MONNIER
SIAGEP : Thierry LOUVET, François GIL
Fourrière : Pauline FESSLER, Stéphane NAEGEL

Le budget communal 2014

Le budget primitif de la commune pour l'année 2014 a été voté juste avant les élections puis présenté ensuite aux nouveaux élus.

Les dépenses en fonctionnement, c'est-à-dire pour ce qui concerne essentiellement les charges courantes (achats divers, contrats de services, ...) et les coûts de personnels, ainsi qu'un abondement à l'investissement, ont été estimées à 299 000 €. Ces dépenses sont intégralement couvertes par des recettes provenant des impôts et taxes, des ventes de bois, des dotations forfaitaires et produits divers.

Fonctionnement



En investissement, nous avons prévu divers gros travaux (desserte forestière, réfection de l'église après le sinistre électrique, entretiens forestiers et plantations, ...) pour un montant total de 166 600 €. Là encore, ces dépenses sont compensées par des recettes équivalentes provenant de fonds propres, de diverses subventions (amendes de police, subvention d'état, fonds de concours CCTB, ...) et éventuellement d'un emprunt.

Le point le plus important et nouveau de cette année concerne le réajustement des impôts communaux et intercommunaux. Les régimes fiscaux des deux communautés de communes, Tilleul et Bassin de la Bourbeuse, qui ont fusionné au 1^{er} janvier dernier, étaient fondamentalement différents, fondés sur une fiscalité professionnelle unique pour la première et sur une fiscalité additionnelle pour la seconde. La fusion a entraîné automatiquement l'instauration d'un régime mixte avec une modification des taux intercommunaux, à savoir :

	avant fusion (pour l'ex-CCT)	après fusion
Taxe d'habitation	9,51 %	11,05 %
Taxe sur foncier bâti	0 %	0,939 %
Taxe sur foncier non bâti	1,49 %	4,91 %

En l'absence d'une harmonisation volontaire de la part des élus, ces nouveaux taux auraient conduit à une augmentation substantielle des impôts locaux notamment pour les habitants des communes de l'ex-CCT. Heureusement, il a été décidé d'un commun accord que la nouvelle communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse augmente ses dotations envers les communes concernées, charges à ces dernières de diminuer leurs taux communaux. Dans de telles conditions, d'une part, les communes conservent l'ensemble de leurs revenus fiscaux mais, d'autre part, les impôts de leurs administrés ne sont pas augmentés. C'est ce que nous avons fait à Angeot. Dès lors, les taux des trois taxes pour notre commune ont été diminués de la façon suivante :

	en 2013	en 2014
Taxe d'habitation	8,29 %	6,75 %
Taxe sur foncier bâti	8,84 %	7,90 %
Taxe sur foncier non bâti	30,19 %	24,58 %

La desserte forestière

Travaux de réfection d'un chemin forestier, par la réalisation d'une route forestière empierrée en forêt communale aux lieux dit « Bois des Dames » et « Bois de Lagrange »

Dans ce projet né en 2012 à l'initiative de Michel NARDIN, il était alors envisagé qu'il soit porté conjointement par les communes de Angeot et de Lagrange. Malheureusement, la commune de Lagrange n'a pas souhaité aller plus en avant et n'a pas retenu ce projet dans son budget primitif de 2013. Les travaux ont donc été réalisés entièrement et exclusivement sur le territoire de la Commune de Angeot.

Objectif technique et nature des travaux :

Création d'infrastructures routières d'accès à la forêt qui consistent essentiellement en des travaux de terrassement, d'assainissement, de fourniture et mise en place de matériaux de carrières dont le rôle est de permettre :

- Aux véhicules lourds (notamment aux camions grumiers) , de pénétrer en forêt pour prendre leurs charges directement sur les places de dépôt. Ils doivent pouvoir ensuite rejoindre à pleine charge le réseau de route publique
- Aux engins d'exploitation (débusqueurs, porteurs, engins mécanisés d'abattage, tracteurs ...) de pouvoir, par des pistes forestières en terrain naturel, accéder aux coupes puis ramener les produits sur des places de dépôt en bordure d'infrastructures routières réservées au transport.

Ces travaux sont réalisés sur terrain divers TRES PEU portant (présence de nappe d'eau quasi-permanent à environ 30 - 40 cm de profondeur)



Détails des travaux réalisés

Travaux principaux :

Création d'une route empierrée sur 788 ml, création d'un décaissement et fondation de blocage de 60 cm d'épaisseur et granulat sur 10 cm. Démembrement ou dislocation des souches et reprise des déblais

Travaux annexes :

Création d'une place - plateforme - de retournement de 228 m2. / Création d'un fossé d'évacuation : fossé bordier d'évacuation des eaux de pluie sur 520 Ml. De forme trapézoïdale, son rôle est d'assurer le drainage, de recueillir et évacuer les eaux de pluies. / Création de 5 entrées de parcelles de 10 ml / Pose de géotextile dans une zone sensible à l'eau

Maitre d'œuvre : Office National des Forêts - Agence Nord Franche Conté -70201 Lure
Mr Damien SONET, Service Appui Travaux - chef de projet infrastructure forestière.

Les travaux ont été réalisés par SA BILLOTTE (70400 GRANGES le BOURG). Démarrés le 16 décembre 2013, la réception des travaux a eu lieu le 13 mai 2014 (Michel NARDIN, François Gil et Damien SONET)

Financement (montant H.T)

Fonds de concours n°2013 / 19 attribués à la commune de Angeot par le conseil de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse en séance du 27 juin 2013 **11 000,00 €**

Union Européenne : (FAEDER) Soutien à l'amélioration de la desserte forestière (dispositif 125A du programme de développement rural hexagonal) via l'ONF et la DDT -subvention de 40 % **17 092,96 €**

Facture : 42 732,40 €

Reste à payer par la commune d'Angeot : 14 639,44 € TTC

Cette belle réalisation est également accessible à pied ou à vélo en passant par le « maigre pont ». Le chemin de Compostelle traversant le nouveau fossé, nous avons réalisé un passage pour les piétons.

L'église Saint Sébastien...

l'intérieur de l'église de Angeot



Comme vous le savez, notre église a malheureusement subi des dégradations. Suite au sinistre du 14 janvier 2014 au cours duquel, pour des raisons non identifiées, le tableau électrique du bâtiment a totalement fondu en provoquant le dégagement volumineux de particules grasses noirâtres, la municipalité a envoyé une déclaration à l'assurance Groupama le 17 janvier 2014.

Une visite d'expert a eu lieu le 27 mars 2014 et a été suivie d'un rapport d'expertise favorable à l'indemnisation des dommages (diminuée de la vétusté)

En parallèle, des devis ont été réalisés : les entreprises sélectionnées, les travaux de nettoyage, de peinture et d'électricité devraient maintenant avoir lieu dès l'automne.

Coût :

Nettoyage et peinture : Entreprise WUHLING-SCHILLING	29 640,- €
Electricité : Entreprise LENELEC	11 318,- €

Financement :

Prise en charge par l'assurance :	34 258,- €
Coût restant à la charge de la Commune :	6 700,- €

C'est Mme Lily PERIAT qui a signalé ce sinistre très tôt le matin du mardi 14 janvier en se rendant à l'église pour vérifier les derniers préparatifs avant un office funéraire. Grâce à son intervention efficace, les pompiers ont été prévenus rapidement et des dégâts encore beaucoup plus importants ont très certainement pu être évités. Toute l'équipe municipale lui adresse ses chaleureux remerciements !

...et ses Cigognes !

Avez-vous regardé le toit de l'église ?

Si dans le projet de l'Elysée, le Territoire de Belfort, semble voué à fusionner avec la nouvelle grande région Bourgogne-Franche-Comté, certains internautes questionnés par France Bleu souhaitent privilégier un rattachement à l'Alsace. Les cigognes dont nous avons récemment constaté la présence en seraient-elles un signe précurseur ?

Même si depuis plusieurs années déjà, ces volatiles réapparaissent à la période des foins et des moissons, ce qui reste remarquable cette fois-ci, c'est leur nombre toujours plus important et la durée de leur séjour qui semble s'allonger. Espérons que leur présence, pittoresque jusque-là, ne devienne pas problématique à l'avenir (Certaines toitures gardant la trace de leur passage nocturne) !



En ce qui concerne l'école...

La salle de classe de Angeot a fait peau neuve pendant les vacances estivales des élèves des classes élémentaires (CM1 et CM2) de Mr BIRINGER. Merci à Jean-François KOENIG, de Vauthiermont, d'avoir mis à notre disposition, le temps de ces travaux, un local pour y entreposer tables, chaises et armoires.

Les travaux de réfection et peinture des murs et plafond ont été réalisés par la société GAMBIA, épaulée pour le ponçage et la vitrification du sol par la société René BEHRA - Menuiserie à Masevaux. À l'emplacement de l'ancien poêle à bois, seules quelques traces de brûlures laissées par la chute de braises renversées - bien involontairement sans doute - par quelques anciens potaches locaux ont résisté aux travaux de ces artisans méticuleux.

Gageons que, dans ce bel environnement, remis à neuf, le travail des élèves sera toujours plus efficace !

Nous en avons profité pour réaliser quelques travaux de remise aux normes électriques et acheter 2 nouvelles armoires de rangement.



Financement :

Peinture et sol :	9 550,65 €
Armoire :	859,21 €
Dont Subventions SIGARPIF	1 000 €

Les écoles affichent le drapeau tricolore et la devise républicaine

En Mai, le Sénat a décidé d'imposer la devise de la République «liberté, égalité, fraternité» et le drapeau tricolore, au fronton des écoles dans le cadre du projet de loi pour la refondation de l'école. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 devra également être affichée «de manière visible» dans les locaux scolaires.

Il s'agit de «réaffirmer l'attachement de la nation à son école et de contribuer à l'appropriation par les élèves des fondements de la Constitution».

À Angeot, comme pour les 64 835 établissements scolaires en France, le drapeau républicain s'est donc invité sur la façade de la mairie-école, flanqué du drapeau européen.



Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée des élèves et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Le TAP est donc un temps accessible à tous avec des activités ludiques et éducatives en dehors de la classe organisé et pris en charge par la communauté de commune du Tilleul et de la Bourbeuse qui rémunère des animateurs professionnels. L'objectif principal est de les accompagner dans leur apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté.

Vos élus, souvent eux-mêmes parents d'enfants scolarisés dans le RPI se sont investis rapidement et efficacement dans les commissions traitant de ce sujet au SIGARPIF, à la CCTB, dans l'association de parents d'élèves.

A Angeot, le temps d'activité périscolaire aura lieu à la salle Camille (dont la mise à disposition a été votée lors du conseil municipal du 9 juillet 2014) les mardis et vendredis après-midi de 15h à 16h30.

A l'école élémentaire d'Angeot, pour les CM1-CM2 de Mr Biringer, les cours ont lieu tous les matins, du lundi au mercredi de 8h25 à 11h25 et les lundis et jeudis après-midi de 13h25 à 16h25. Les mardis et vendredis de 13h25 à 14h55. La présence des enfants aux activités périscolaires n'est pas obligatoire et aura un coût (voir informations de la CCTB) pour les parents. Dans cette organisation, le ramassage en bus a toujours lieu à 16h30.

À titre d'information, pour le SIGARPIF, le coût de la scolarité pour les 28 enfants (sur 181 que compte le RPI) est estimé à environ 28295 €.

Les Employés de la commune

Les employés municipaux

Les employés municipaux sont disponibles pour la commune tous les matins, sauf le lundi et les après-midi de 12h30 à 16h00 (16h30 le lundi et 15h00 le vendredi)

Jean-Michel NAEGELEN, adjoint technique est présent sur Angeot les mardis et mercredis et intervient également sur la commune de Vauthiermont.

Clément BRANDT, en contrat avenir est absent les lundis matin.

Sous la responsabilité d'Éric PERIAT, adjoint, ils assurent avec constance et dans des conditions parfois difficiles un travail essentiel d'entretien, de réfection, de fleurissement, d'embellissement de notre commune (taille des haies, tontes, ..., nettoyage de la salle communale, ..., peinture, ...).

Leur aide est des plus précieuses et nous les remercions.



Dylan et Jean-Michel

Secrétariat

Notre secrétaire, Aline vous accueille au secrétariat

les mardis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
et les vendredis de 14h00 à 18h00.

Renfort Estival !

Cette année encore, la municipalité a répondu favorablement à la demande de job d'été et c'est Dylan DEMANGE qui est venu prêter main forte à Clément et Jean-Michel pour suppléer leur absence pour congés ou pour pallier au surcroît de travaux d'entretien des espaces verts communaux. Sa gentillesse, son enthousiasme dans les travaux de tonte ou de taille ainsi que ses talents de peintre (bureau du maître et préau de l'école) ont été appréciés par tous.

Fleurissement



Clément

Une douzaine de personnes avait répondu à l'appel de la commission communale de fleurissement qui donnait rendez-vous à tous les volontaires, le vendredi 23 mai à partir de 13h devant la mairie pour un après-midi de plantations.

Les plants ont été répartis aux différents endroits du village et copieusement arrosés à cette époque de l'année où il faisait particulièrement chaud.

Les semaines et les mois suivants, Jean-Michel et Clément ont veillé à la bonne reprise et à l'entretien de ces espaces fleuris pour un beau résultat encore visible actuellement. Dommage que la commission des villages fleuris soit passée en début de saison !



Une attention particulière a été donnée au secteur

de la rue de la Noue, avec l'achat d'une pergola et de glycine. Des citrouilles ont même été semées en prévision d'halloween !

La commission fleur renouvellera en fin d'année une sollicitation auprès des habitants pour qu'ils donnent des plantes vivaces à bulbes.



NB : Pour les personnes intéressées, une journée d'élagage est prévue le samedi 8 novembre 2014 à partir de 8h30 à l'aire de Jeux de notre commune. On compte sur vous ! Café et gâteau au chocolat vous réchaufferont sur place.

L'ambrosie, un véritable danger

L'arrêté préfectoral ARS 2014 163 0005 du 12 juin 2014 rendant obligatoire la lutte contre l'ambrosie dans le département du territoire de Belfort, le conseil municipal du 9 juillet a désigné Monsieur Thierry LOUVET, référent communal ambrosie (DÉLIBÉRATION N° 2 014-33)

Le premier rôle du référent est un rôle d'information et de communication auprès de la population, et des gestionnaires d'espace sur son territoire:

- sur les communes où la présence d'ambrosie a été détectée, le rôle du référent est d'être destinataire des signalements, de conseiller sur les techniques de lutte, et d'appuyer le maire pour l'application de l'arrêté,
- sur les communes où l'ambrosie n'a pas été détectée, le référent a un rôle de vigilance.

Cet arrêté, qui s'inscrit dans le cadre de l'action 24 du Plan Régional Santé Environnement 2011-2015 (PRSE 2), est motivé par l'enjeu sanitaire représenté par la prolifération de l'ambrosie, plante invasive allergisante.

L'ambrosie est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. L'ambrosie ne se disperse que par ses semences.

Chaque pied d'ambrosie produit plusieurs milliers de graines viables de 10 à 30 ans. L'ambrosie s'installe sur les terres meubles et dénudées et sa dissémination est liée aux activités humaines, On trouve l'ambrosie:

- le long des voies de communication : accotements routiers et ferroviaires,
- sur les rives et grèves des rivières,
- sur les parcelles agricoles,
- sur les chantiers de travaux publics, les terrains en friche, les espaces verts



Cet arrêté fixe l'Obligation de prévention et de destruction

Afin de juguler la prolifération de l'ambrosie et de réduire l'exposition de la population à son pollen, les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit, sont tenus:

de prévenir la pousse de plant d'ambrosie (sur les terres rapportées ou remuées);
de nettoyer et entretenir tous les espaces où l'ambrosie est susceptible de pousser;
de détruire les plants d'ambrosie déjà développés.

Sur les parcelles agricoles en culture, la destruction de l'ambrosie devra être réalisée par l'exploitant jusqu'en limite de parcelle (y compris talus, fossés, chemins

L'obligation de lutte contre l'ambrosie est également imposée aux gestionnaires des do-

maines publics de l'État et des collectivités territoriales, ainsi qu'aux exploitants d'ouvrages linéaires, en particulier de voies de communication

L'élimination de l'ambrosie doit intervenir avant la pollinisation, pour éviter les émissions de pollen et l'impact sur les populations, impérativement avant le début de la grenaison, afin d'empêcher la constitution d'un stock de graines dans les sols.

Pour en savoir plus :

Le Conservatoire Botanique National de Franche Comté <http://www.conservatoire-botanique-fc.org>

Ou également : <http://www.ambrosie.info/index.php>

Reconnaitre l'Ambrosie (d'après <http://www.ambrosie.info>)

L'ambrosie à feuille d'armoise ou « herbe à poux » (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est de la même famille que le tournesol (Asteracées ou Composées).

Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.

Pour tout renseignement, contactez Thierry LOUVET.



Et pendant ce temps, chez les Angeois...

2 fêtes des voisins le 23 mai 2014

C'est au N°7, dans le jardin de Sonia et Alain que les riverains de la rue du bois Zélin se sont retrouvés pour leur 6^{ième} fête des voisins. Tout a été organisé et mis en place par des hôtes très attentionnés qui avaient planté leur nouveau chapiteau et 2 pergolas à proximité d'un immense barbecue. La piscine avait même été apprêtée et son eau montée en température en attendant les volontaires !



A la même heure mais plus au centre du village, se sont les voisins « du carrefour » qui s'étaient donnés rendez-vous chez Michèle.



Dans chacun de ces lieux, après un apéritif maison, tous les convives ont partagé salades, grillades et dessert et si la soirée a bien été arrosée, ce n'est pas à cause de la petite averse tombée en début de nuit !

Une grande partie des habitants de ces lieux d'Angeot étaient présents et heureux de se retrouver dans une ambiance festive qui donne l'occasion de commenter les événements communaux, d'échanger des recettes de cuisine ou des « trucs et astuces » de jardinage. C'est également une occasion privilégiée de rencontrer de nouveaux voisins et ainsi faire mieux leur connaissance.

Y aura-t-il d'autres lieux de festivité l'année prochaine ?



succès du 3^{ème} vide-grenier

Cette année, le dimanche 15 juin, l'association locale l'Angeloise a organisé son 3^{ème} Vide-grenier.

Les exposants se sont répartis le long de la rue de l'école jusqu'à la rue de la Combe, sur la place de la Mairie et devant la salle des fêtes. Sous un soleil radieux, les chineurs ont trouvé leur bonheur !

radar pédagogique

Durant l'été, la Société ICARE à WITTELSHEIM a installé 2 radars pédagogiques, destinés à inciter les automobilistes à respecter les limitations de vitesse à l'intérieur du village et, nous l'espérons, diminuer les risques d'accidents dû à des vitesses excessives.

Lors du prochain Tambour Macot, des statistiques vous seront transmises sur les pourcentages de vitesse.

Montant HT : 4 700 €

Subvention des amendes de police du Conseil Général : 1 880 €



Avant la déclaration de guerre... par Agnès h

Le traité de Francfort qui met fin à la guerre de 1870 nous enlève la plus grande partie de l'Alsace et une partie de la Lorraine. Car, ne l'oublions pas, notre département faisait partie du Haut-Rhin, notre préfecture était Colmar et Belfort n'était qu'une sous-préfecture. Dès 1871, une frontière nous sépare des villages alsaciens les plus proches tels qu'Eteimbès, Bellemagny, Saint-Cosmes, Bréchaumont pour ne citer que les plus proches. Les deux finages d'Angeot et d'Eteimbès sont séparés au niveau de la forêt du Haut-Bois.

Une frontière signifie un bornage spécial, des postes-frontière, des bureaux de douane, des douaniers... Sur cette carte postale envoyée de Lachapelle en 1906, les douaniers français et allemands posent côte à côte.



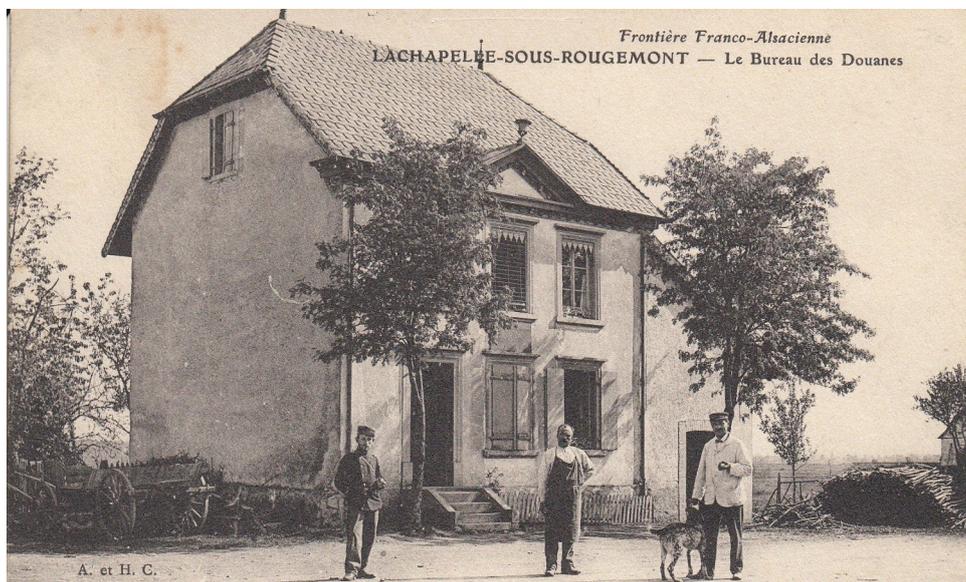
Borne se trouvant dans le Haut-Bois ,mais aussi sur toute la frontière du Luxembourg à Réchésy.

Elle présente un D d'un côté, un F de l'autre et un



Deutsch-französische Grenze zwischen Niedersulzbach und Lachappelle
Frontière franco-allemande entre Lachappelle et Sulzbach le Bas, Alsace

Le bureau des douanes de Petite Fontaine présente le même style d'architecture que celui de Lachapelle mais celui de Foussemagne est une toute petite maison (en face du café « à l'ancienne frontière »). **Mon oncle Camille m'a dit** que la maison des douaniers de Lachapelle est actuellement occupée par la famille Probst. D'abord il y a eu les personnes qui ont opté pour la France en 1872 comme ils en avait le droit. Puis ceux qui sont venus ensuite tel l'instituteur Rollinger ou Augustin Nass et famille. Les échanges, les mariages mixtes ont toujours été fréquents. Par exemple ma grand-mère, Emilie Wendel, originaire de Soppe le Haut, était venue à Angeot à l'âge de 14 ans apprendre à la fois la couture et le français chez Victoire Hürth, la demi-sœur de mon grand-père Pierre Pétard.



A. et H. C.



Foussemagne, bureau des douanes

Comment ceux qui nous ont précédé ont-ils vécu ces journées précédant la déclaration de guerre du 3 août 1914 ? Comment étaient-ils informés ?

Bien sûr, il y avait les journaux. La municipalité d'Angeot est radicale, JB Pétard, maire jusqu'en 1912, avait d'ailleurs abonné la commune au journal « La Frontière », peut-être a-t-il pris un abonnement à titre personnel ou bien C. Montagnon qui lui a succédé a-t-il continué cet abonnement pour le conseil ?



L'attentat de Sarajevo, Jaurès assassiné, la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie... sûrement moins impressionnant que ces cavaliers allemands que l'on a aperçu dès samedi 1er août à Lachapelle...

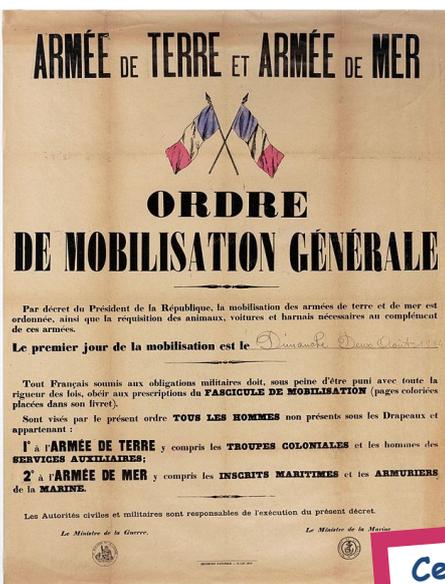


Ce dimanche 2 août..

les gens se sont rendus à la messe comme d'habitude puis, tandis que les dames rentrent préparer le repas, les hommes se rendent au café Pétard, juste à côté de l'église et les discussions vont bon

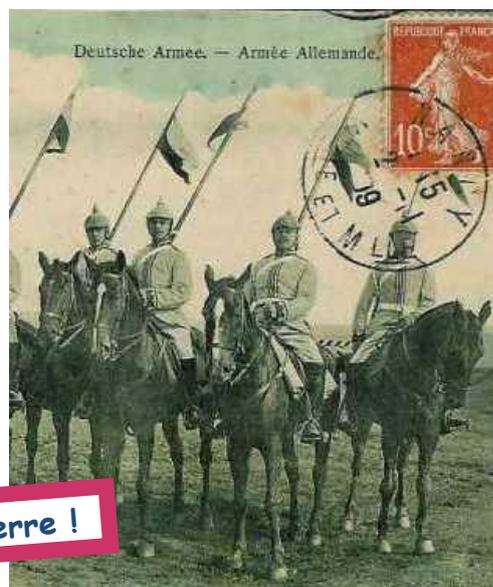
train... Ils ont vu les affiches appelant à la mobilisation générale... On peut lire l'inquiétude sur tous les visages- plus de trente hommes sont concernés au village... et puis il y a les Alsaciens qui n'ont pas envie d'aller servir de l'autre côté de la frontière...- Personne ne pense à la fête du village qui a lieu traditionnellement le 2ème dimanche de ce mois ! Il y a les moissons qui ont à peine commencées.... Tant pis, on ira cet après-midi, même si c'est dimanche, lier le blé et le mettre en gerbes car on ne sait pas de quoi demain sera fait...

La famille de Camille Bairet de Reppe moissonnant ainsi dans leur champ, voit alors approcher au galop des cavaliers portant le célèbre casque à pointe. L'un d'eux, n'ayant pas pu sauter le câble tendu au travers de la route à la sortie de Reppe, sera le premier prisonnier de la guerre 14-18 (qui n'est pas encore déclarée). Dans la matinée, à Larivière, un jeune homme, voit une dizaine de ulhans, venant de Vauthiermont, passer par le chemin du moulin et se diriger vers Lagrange et Bethonvilliers. Cette incursion est confirmée un peu plus tard par l'adjoint au maire de Larivière qui se rendait, à vélo, à Lacollonge où se trouve le 35ème régiment d'infanterie - à plus de 6kms de la frontière, comme l'a recommandé le Ministre de la guerre afin d'éviter les incidents - D'après M.Marchal de Lagrange qui les a également vus « ils portent un costume gris, sont armés de lances et se dirigent vers Angeot en passant par le bois Zelin». Cette troupe a ensuite regagné le territoire alsacien non



C'est ce même dimanche 2 août qu'ont été tués, à Joncherey, le caporal Peugeot et son agresseur allemand. Ce sont les deux premiers morts de cette guerre qui sera la première guerre mondiale. Là aussi, les chasseurs à cheval de Mulhouse étaient en reconnaissance à une dizaine de kms sur le sol français.

Le 3 août, le tocsin sonnait à Angeot comme dans toutes les communes de France :



Cette fois c'est vraiment la guerre !

Sources : Archives départementales/ les recensements, Le mensonge du 3 août par R. Puaux (B155), Cartes postales de Gilbert Donna, JC Tamborini dans « Vivre le Territoire », C. Bairet de Reppe : la capture du 1er prisonnier de guerre allemand de la première guerre mondiale.

Angeot, une commune forestière

Le conseil municipal a voté l'adhésion de Angeot à l'association des communes forestières du territoire de Belfort. Ce réseau de communes forestières est constitué de 47 associations départementales, de 11 unions Régionales et d'une fédération nationale.

Les missions de ce réseau des communes forestières :

- former les élus aux questions et aux décisions forestières,
- faire de la forêt un levier de développement des territoires ruraux en structurant la filière bois énergie, en promouvant l'utilisation du bois local dans les constructions publiques,
- représenter les communes auprès des instances départementales, régionales et nationales.



Stéphane, François et Dédé

Cette association peut être, pour les élus un autre interlocuteur en complément de l'ONF. Elle diffuse également différentes documentations (lettre d'informations, livrets techniques, fiches pratiques, documents types) très utiles à la gestion communale.



Stéphane, Aline et Thierry

Formation Elus

La formation est l'action prioritaire de l'association car les élus formés sont plus à même de comprendre les propositions de gestion faites par l'ONF et de décider en faisant des choix qui garantissent tant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts communales que la production de valeur ajoutée en région. Ces formations sont aussi l'occasion de rencontres et d'échanges fructueux avec les agents de l'ONF.

Lundi 2 Juin, une partie des membres de la commission bois a assisté à une journée de formation organisée par l'association des communes forestières du territoire de Belfort sur le thème : "Elus, forêts, bois : les essentiels pour agir". Une visite en forêt communale de Chauz illustre sur le terrain l'impact des choix politiques sur la mise en œuvre d'une sylviculture durable et l'importance de l'aménagement forestier.

Mardi 1^{er} juillet, formation sur « les pratiques de l'affouage et de la cession dans la gestion des forêts communales » qui permettent à des particuliers d'accéder à du bois de chauffage pour un volume limité à 30 stères annuels maximum et une revente strictement interdite. L'affouage sur pied ou façonné est réservé aux habitants ayant un domicile réel et fixe dans la commune. Au cours de la formation, une attention particulière a été recommandée sur l'aspect non commercial de l'affouage, sur les règles de sécurité à respecter en forêt, ainsi que sur la vigilance à avoir pour le respect des sols lors de l'exploitation.

A Angeot, les membres de la Commission BOIS et FORETS sont André HIRTH, François GIL, Philippe QUIN, Stéphane NAEGEL, Patrick PAQUOT et Thierry LOUVET.

Nouveau garde forestier

Monsieur Michel MOUHAT est notre nouveau garde forestier.

Après des études forestières effectuées à Troyes dans l'Aube, il a débuté sa carrière en 1978 à Belfort puis ensuite travaillé à Jussey en Haute-Saône en 1980, dans le Puy-de-Dôme en 1983 et les Vosges en 1985.

A Danjoutin entre 1990 et 2011, puis à Dole dans le Jura pendant 3 ans, Michel MOUHAT a rejoint enfin le triage de Larivière composé de douze communes dont Angeot en avril dernier.

Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse

Notre communauté de communes a connu de nombreux changements
depuis le 1^{er} janvier 2014.

Tout d'abord, son périmètre s'est étendu du fait de la fusion avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse modifiée. Elle compte aujourd'hui 20 communes au lieu de 13. Il s'agit de : Angeot, Autrechêne, Bessoncourt, Bethonvilliers, Cunelières, Eguenigue, Fontaine, Fontenelle, Fosse-magne, Frais, Lacollonge, Lagrange, Larivière, Menoncourt, Montreux-Château, Novillard, Petit-Croix, Phaffans, Reppe et Vauthiermont. D'après les données de l'INSEE, la population de la Communauté s'élèverait à 8 072 habitants.



De plus, elle a à sa tête un nouvel exécutif depuis le mois d'avril, à savoir :

Président : Michel NARDIN, Maire d'Angeot

1^{er} Vice-Président en charge de la mutualisation des services techniques aux communes, de la valorisation touristique et du patrimoine, du développement culturel : **Laurent CONRAD**, Maire de Montreux-Château,

Conseiller délégué en charge des relations extérieures : **Miltiade CONSTANTAKATOS**, Maire de Frais.

2^{ème} Vice-Président en charge du développement économique, des travaux, des bâtiments et des infrastructures communautaires : **Marc ETTWILLER**, Maire de Phaffans,

Conseiller délégué en charge des finances et de la fiscalité : **Yves BISSON**, Maire de Novillard.

3^{ème} Vice-Président en charge de l'environnement et du cadre de vie : **Pierre REY**, Maire d'Autrechêne,

Conseiller délégué en charge des déchets ménagers : **Sébastien FLOTAT**, 1^{er} Adjoint de Fontenelle.

4^{ème} Vice-Président en charge de l'enfance et de la jeunesse : **Philippe GIRARDIN**, Maire de Vauthiermont.

Au quotidien, trente cinq agents de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse sont au service de la population pour permettre au service public de fonctionner. Ils travaillent essentiellement dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse mais sont également présents dans différents secteurs comme l'assainissement ou l'urbanisme. Pour les contacter, sachez que :



Les services techniques sont localisés 5 rue de la Libération à Montreux-Château - Tel : 03.84.23.32.31

Les services administratifs sont situés 10 rue des Bleuets à Bessoncourt

Tel : 03.84.29.93.49



un voisin "Happy-Culteur"

Nous ouvrons ces pages aux habitants d'ANGEOT qui souhaitent faire partager leur passion avec les lecteurs du Tambour Macot.



Michael : Mon voisin apiculteur

« J'ai toujours été très proche de la nature et l'organisation de la vie sociale des abeilles me captivait. En 2008 je me suis inscrit à une formation organisée par le syndicat apicole de Belfort. Nous nous retrouvons dans leur ruche école tous les 15 jours les samedis après-midi de mars à septembre. Au printemps suivant j'achetais une ruche et un essaim d'occasion. C'était le début de l'aventure dans ce monde fascinant de l'apiculture ! »

A ces mots, comme une petite étincelle brille dans son regard. « Il va être difficile de l'arrêter » nous préviens Laurence, son épouse. Michael nous emmène rendre visite à ses ruches.

« J'utilise des ruches DADANT à 10 cadres.

Ce sont des caisses en bois à toit plat ou en forme de chalet sur laquelle peuvent s'emboîter une ou plusieurs hausses. » Le cadre du premier niveau contient du miel et surtout les larves et les œufs.



Lorsque la miellée est abondante, il est nécessaire d'ajouter une hausse dont les cadres se rempliront de miel.

Plus la ruche est haute, plus l'apiculteur est heureux !

En alsace, les ruches sont horizontales et s'agrandissent par l'arrière. Par beau temps, pas trop sec sinon les fleurs ne fabriquent pas beaucoup de nectar, une bonne miellée de sapin remplira tous les cadres en 15 jours !



Qui trouve-t-on dans une ruche ?

La reine - qui a une durée de vie de 5 ans environ. C'est la mère de toutes les abeilles de la ruche. Gavée de gelée royale et soignée par les abeilles, son rôle est de renouveler en permanence la colonie en pondant jusqu'à 2000 œufs par jours !

Les mâles ou faux bourdons - qui ne piquent pas ! - Issus d'œuf non fécondés, ils sont de 1500 à 2000 dans la ruche avec pour unique rôle de féconder la reine. Ils sont « nourris par les abeilles, et se baladent dans la ruche sans tâches attitrées. » Mais cette vie de pacha a une fin car à l'automne, quand la nourriture devient moins abondante, la plupart d'entre eux seront tués ou expulsés de la ruche.

Les abeilles - il peut y en avoir jusqu'à 80 000 par ruche - sont les chevilles ouvrières de l'établissement. Au cours de leur existence (de 40 jours en été à 6 mois en hiver) elles occuperont différentes fonctions et seront tour à tour nourrices des larves, nettoyeuses et gardiennes de ruche, cirières (elles construisent les alvéoles et les opercules) porteuses d'eau (1ère sortie de ruche) de pollen pour terminer « avant la retraite » comme chercheuses de nectar qu'elles butinent jusqu'à 3 km aux alentours de la ruche.



Lorsqu'elles rentrent à la ruche, les abeilles sont sévèrement contrôlées par les gardiennes. Le pollen est destiné à la nourriture des larves, quand au nectar récolté dans les fleurs, les ouvrières se le passent de bouche en bouche en le mélangeant avec leur salive.

Ce nectar transformé est déposé dans une alvéole, sorte de cuve de cire qui constitue les rayons de la ruche. Les ouvrières sèchent ce liquide puis referment l'alvéole. Le miel pourra s'y conserver tout l'hiver ... à moins que l'apiculteur ne vienne le récolter !

Du saule Marsault en mars/avril, au tilleul en juin, en passant par le merisier, le colza, et l'acacia, au cours d'une année, toutes les plantes ne fleurissent pas simultanément. Il sera donc possible de récolter des variétés de miel différentes. A la saison du trèfle et du miel « toutes fleurs », Michael transhume une partie de ses ruches vers les contreforts des Vosges voisines pour récolter du miel de sapin.



Bon à savoir !

Le miel de sapin n'est pas fabriqué avec de la « bave d'abeilles » mais à partir du miellat, une excrétion produite par les pucerons qui vivent sur le sapin et l'épicéa et que les abeilles viennent prélever.

Spectaculaire l'essaimage de printemps !

Au printemps, l'abondance de pollen et de miel occupe beaucoup de place dans la ruche. « C'est la crise du logement ! »

Les abeilles élèvent une nouvelle reine qui naîtra juste après le départ de la moitié de la population accompagnant l'ancienne reine à la recherche d'un nouveau logis.



Ce déplacement est très spectaculaire et bruyant !

On peut voir alors se former un essaim, cette sorte de boule d'abeilles agglomérées les unes aux autres.

Il est temps de contacter l'apiculteur qui déposera à proximité de l'essaim, une ruche vide pour capturer cette nouvelle colonie avant qu'elle n'élise domicile dans une cavité naturelle.

Au fur et à mesure de ces séparations par essaimage, le comportement des abeilles se rapproche de celui des abeilles noires (la variété sauvage ennemie de Winnie l'ourson). La productivité de la ruche diminue et l'agressivité des abeilles a tendance à augmenter. L'apiculteur pourra alors introduire une nouvelle reine pour rajeunir la ruche.

Comment ne pas se faire piquer par les abeilles ? Celles-ci voient-elles la couleur blanche ? Pourquoi utiliser un enfumoir ? Quelle part prennent les abeilles dans la pollinisation des plantes ? Comment l'apiculteur veille-t-il à la bonne santé de ses ruches ? ou pour un savoir plus sur cet univers des abeilles, rendez-vous chez Michael FRANCHEQUIN, 11 rue du bois Zélin.

Liquide ou onctueusement crémeux, vous pourrez lui acheter des miels savoureux de tilleul (10€/kg) et toutes fleurs (9€/kg) en pot de 1kg ou de 500g

Que penseriez-vous de la création d'un rucher municipal ?



1er Conseil municipal de la rentrée

C'était jour de rentrée pour les membres du conseil municipal, ce lundi 8 septembre avec la visite de la salle de classe nouvellement refaite.

Certains membres ont rajeuni de quelques années, l'espace d'un instant en se remémorant des temps, pas si anciens, où ils fréquentaient déjà assidument ces locaux scolaires !



L'hiver arrive : profitez de l'affouage façonné

Cette année encore la municipalité donne la possibilité aux habitants de ANGEOT de bénéficier de lots d'affouage. Notez-bien qu'il existe deux sortes d'affouage :

1. l'affouage façonné : c'est ce que nous appelions jusqu'alors la vente de bois communal. Ce sont piles de bois enstérées à charger en forêt
2. l'affouage sur pied : c'est l'affouage traditionnel avec des tiges marquées à exploiter

Conditions générales de l'affouage

L'affouage est partagé par foyer. Sont admises au partage de l'affouage les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune. La quantité **maximum** de bois disponible, par foyer et par an est de 30 stères. (Code forestier) Conformément à l'article L.243-1 du Code forestier, les affouagistes ne peuvent revendre toute ou partie de la portion de bois de chauffage qui leur a été délivrée.

Conditions d'enlèvement de l'affouage communal

Pour entrer en possession de sa portion d'affouage, le bénéficiaire doit être inscrit sur le rôle, avoir payé sa taxe, avoir pris connaissance et avoir signé le règlement 2014 d'affouage de la commune de Angeot, présenter une copie de l'attestation d'assurance « responsabilité civile »

Aussitôt la fin des travaux de bucheronnage de Mr Zeller, des membres de la commission bois, assistés par Clément, ont marqué les lots, identifié les essences et repéré les volumes de bois proposés aux habitants de Angeot sous forme d'affouage façonné.

Rappelons que le conseil municipal réuni le 8 septembre à fixer les tarifs suivants :

Hêtre, charme, frêne :	35 €
Chêne :	33 €
Mélange des variétés ci-dessus :	34 €
Autres essences (Bois blanc, merisier) :	31 €

Pour tous renseignements, s'adresser en mairie.



La recette de tante Marguerite

la tarte de pommes de terre

- 6 grosses pommes de terre (de préférence des « désirées »)
- crème fraîche
- 1 œuf
- une pincée de sel et de poivre
- de l'emmental râpé
- De l'huile



Faire bouillir vos pommes de terre dans un grand volume d'eau. Pendant ce temps, beurrer et fariner légèrement votre tôle à tarte.

Puis, dans un petit saladier, verser 2 cuillères à soupe de crème, y ajouter l'œuf, une pincée de sel et de poivre puis remuer le tout fermement.

A la fin de la cuisson des pommes de terre, les retirer du feu, les égoutter et les éplucher. Les poser les sur un plan de travail fariné et les écraser avec un presse purée. Y verser 2 cuillères à soupe d'huile

Avec vos mains, mélanger le tout et rajouter de la farine si besoin et faire une boule de pâte. L'étaler dans la tôle comme une pâte à tarte. Ajouter le contenu du saladier sur la pâte de pomme de terre. Ajouter de l'emmental râpé selon votre goût puis enfourner 30 minutes à 200 ° C.

Servir froid ou chaud, accompagnée d'une salade verte et de jambon.

Bon appétit !

Portes ouvertes à l'île aux lamas

L'île aux lamas, élevage de lamas lainés, (*fabrication artisanale de laine et d'article en laine de lamas, animations avec les lamas, éco-pâturage et intervention auprès de personnes handicapées et maison de retraite*) fête ses 10 ans d'existence cette année avec son cheptel constant d'un maximum d'une trentaine d'animaux sélectionné pour leur gentillesse, leur laine.

Elle a ouvert ses portes cette année les 13 et 14 septembre 2014 entre 10h et 18h.

Anne Queney Fuchs y était très heureuse d'accueillir tous ceux qui souhaitent connaître son activité, découvrir par eux même le travail de la laine au rouet (le filage) ainsi que le tissage. en apprendre aussi sur le lama, ses usages.....par une immersion au sein du troupeau de lamas.



Vous pouviez par la même occasion découvrir les chiens protecteurs de troupeaux (Bouvier des Flandres et Berger d'Asie Centrale).



Un petit jeu !

Trouvez le N° et la rue dans laquelle cette photo a été prise !

Réponse dans le prochain numéro du Tambour Macot !



Infos de dernière minute !

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPAL

MAIRIE D'ANGEOT
2 Rue de l'École

Téléphone/Télécopie :
03 84 23 84 87

Messagerie :
mairie.angeot@wanadoo.fr

Site internet :
<http://www.mairie-angeot.fr>

Horaires du secrétariat d'Aline :

Mardi

9h00 - 12h00

14h00 - 18h00

Vendredi :

14h00 - 18h00

Permanence des élus :

Mardi de 18h à 19h

Horaires d'utilisation des engins bruyants:

jours ouvrables : 8H30 - 12H00 et
14H30 - 19H30

samedis : 9H00 - 12H00 et 15H00 -
19H00

dimanches et jours fériés : 10H00 -
12H00

Rédaction du journal :

Pauline FESSLER

Thierry LOUVET

Bernadette MARTINATO

Si vous avez des idées ou des sujets à faire partager dans ce journal, veuillez vous adresser à l'accueil de la mairie de Angeot. Aline vous donnera les coordonnées des personnes concernées.

- A partir de cet automne , un recensement des tombes du cimetière va débiter avec l'aide les gardes natures. La mairie prendra contact avec les familles concernées.
- Début de la Gym dans la salle Camille le lundi soir dès le 15 septembre 2014 (cours mixtes).
- La chasse a débuté le dimanche 14 septembre 2014.
- Le théâtre des prés jolis débute ses répétitions à partir de novembre 2014 et les représentations auront lieu en mars 2015.
- Un projet d'aménagement d'un panier de basket et d'installation d'un nouveau grillage dans l'aire de jeux est en cours de discussion
- 28ème marche populaire internationale les 20 et 21 septembre 2014 organisée par le Club des Randonneurs de Angeot. De 7h à 16h, venez prendre le départ d'un des 3 parcours proposés pour parcourir, selon votre forme ou votre humeur les 5, 10 ou 20 km de chemin rigoureusement balisés au cœur de la campagne. Restauration possible sur les parcours ou à la salle communale de Angeot.
- La délégation militaire départementale du territoire de Belfort, organise au profit de l'association Terre-Fraternité, un concert donné par l'Orphéon Municipal de la ville de Mulhouse accompagné du « CELTIC RIED'S PIPERS » qui aura lieu à la salle de la maison du Peuple à Belfort le Vendredi 10 Octobre 2014 à 20 heures. L'association « Terre-Fraternité » a pour vocation d'apporter un soutien moral, matériel et financier aux blessés et à leurs familles. Son aide est destinée à compléter l'aide de l'Etat. Entrée : 10€. Renseignements - Réservations : 03 63 78 21 25 - 03 63 78 21 26

ETAT CIVIL

DECES

- Jacques Maurice Camille MELLIAND décédé le 9 janvier 2014 à l'âge de 62 ans
- Maria SPAITE née GLATZ, décédée le 5 août 2014 à l'âge de 94 ans.

NAISSANCE

- Hélène GARCIA, née le 1^{er} avril 2014 de Sébastien GARCIA et Pauline TOLOMIO, rue Principale
- Julia KAUFMANN, née le 8 juin 2014 de Romain KAUFMANN et Elodie BREUILLES, rue Principale
- Eléonore PRINCE, née le 9 août 2014, de Sylvain PRINCE et Isabelle MISSLIN, rue du Bois Zelin